



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 24 avril 2013 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 44.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **PRIÈRE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2013**

**CM-201304093 1.1**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 avril 2013 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 avril 2013

**2 Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 27 mars 2013 et de la séance extraordinaire du 4 avril 2013

**3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

**4 Rapports des commissions**

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2013

**5 Rapports des services**

5.1 Choix d'un nouveau logo pour représenter la Ville et lancement d'un appel d'offres pour la mise en place d'un plan de positionnement d'une image de marque de la Ville

5.2 Approbation d'un protocole d'entente 2012-2013 à 2014-2015 entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est sur le

rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour l'ensemble du territoire desservi par cette Société

- 5.3 Nomination d'un membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 5.4 Rémunération du personnel électoral
- 5.5 Drogations mineures pour les immeubles situés aux 128 et 130, avenue Champêtre
- 5.6 Demande de fonds pour la tenue des événements 2013
- 5.7 Autoriser le projet d'installation d'un circuit d'entraînement sur banc de parc « Bench Fit 1 »
- 6 Règlements**
  - 6.1 Avis de motion – Règlement R-14-118 – Rues à sens unique
  - 6.2 Règlement 27-2013 – Règlement autorisant les travaux de reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert située entre les avenues Lesage et Laganière, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin
  - 6.3 Règlement 28-2013 – Règlement autorisant les travaux de reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin
- 7 Adjudication de contrats**
  - 7.1 Octroi du contrat pour service d'archivistique – 30 000 \$ taxes incluses
- 8 Mandat de services professionnels**
- 9 Personnel**
- 10 Demande de contributions financières**
  - 10.1 Demande de don du Tournoi de golf des citoyens de Montréal-Est
  - 10.2 Demande de don de Jessy Trépanier pour un stage au Bénin
  - 10.3 Demande d'Union Sotokan Karaté-Do pour emprunter l'autobus de la Ville pour assister à une compétition à Trois-Rivières le 26 mai 2013
- 11 Relation publique**
- 12 Proclamation**
- 13 Affaire nouvelle**

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens  
**Levée de la séance**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2**

---

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2013**

**CM-201304094 2.1**

Considérant que des copies du procès-verbal de la séance du 27 mars 2013 et de la séance extraordinaire du 4 avril 2013 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 27 mars 2013 et de la séance extraordinaire du 4 avril 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3**

---

### **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201304095 3.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 24 avril 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS 4**

---

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 MARS 2013**

**CM-201304096**

4.1

Le greffier dépose, séance tenante, le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2013.

---

**RAPPORT DES SERVICES**

**5**

---

**CHOIX D'UN NOUVEAU LOGO POUR REPRÉSENTER LA VILLE ET LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE POSITIONNEMENT D'UNE IMAGE DE MARQUE DE LA VILLE**

**CM-201304097**

5.1

Considérant la présentation de la firme AGC Communications inc. relativement au Plan de positionnement de l'image de marque de la Ville incluant un nouveau logo.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le nouveau logo de la Ville, lequel correspond à la deuxième option améliorée telle que présentée par la firme AGC Communications inc.;

De mandater la directrice générale afin de procéder à un appel d'offres pour la mise en place de la phase 1 (étape 1 – printemps 2013 et étape 2 – diffusion de la nouvelle identité aux entrées de la Ville – été 2013) du Plan de positionnement de l'image de la Ville.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Mme la conseillère Monique Major,  
M. le conseiller Alain Dion,  
M. le maire Robert Coutu

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
M. le conseiller Michel Bélisle

---

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE 2012-2013 À 2014-2015 ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST SUR LE RÔLE ET LES MANDATS DE L'ORGANISME EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DESSERVI PAR CETTE SOCIÉTÉ**

**CM-201304098**

5.2

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), les centres locaux de développement (CLD) relèvent de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (LRQ c M-30.01), le conseil d'agglomération désigne les CLD qu'il souhaite voir opérer sur le territoire afin d'offrir un ensemble de services aux entrepreneurs et aux dirigeants d'entreprises, notamment des informations, des conseils, de l'accompagnement et un soutien financier en vue de démarrer, d'implanter et de développer des entreprises sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Considérant que pour réaliser ces mandats, les 18 organismes CLD montréalais reçoivent annuellement des contributions du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal;

Considérant que le 28 février 2013, le conseil d'agglomération de Montréal a approuvé l'entente 2012-2013 à 2014-2015 entre la Ville de Montréal et le ministre responsable de la région de Montréal établissant les rôles et les responsabilités de la Ville de Montréal en matière de développement économique local ainsi que les conditions de leur exercice et que cette entente doit être répercutée dans une entente que la Ville de Montréal doit à son tour conclure avec chaque organisme CLD pour la même période;

Considérant le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est a pour objet de définir les rôles et les responsabilités de la Ville de Montréal et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2012-2013 à 2014-2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le nouveau protocole d'entente 2012-2013 à 2014-2015 à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est sur le rôle et les mandats de l'organisme en matière de développement économique local pour l'ensemble du territoire desservi par cette Société;

De recommander au conseil d'agglomération d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles /

Montréal-Est, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est et aux instances qui en font partie, soit l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, la Ville de Montréal et le Conseil d'agglomération de Montréal.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### NOMINATION D'UN MEMBRE CITOYEN AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

**CM-201304099**

5.3

Considérant que le mandat de madame Nathalie Laporte au sein du CCU prendra fin le 30 avril 2013 puisque celle-ci ne peut plus, pour des motifs personnels, siéger à ce comité;

Considérant qu'à la suite de l'étude de 3 candidatures, il appert que monsieur Jean-Pierre Drouin serait un bon candidat;

Considérant l'intérêt manifesté par monsieur Jean-Pierre Drouin pour siéger au CCU.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer, à titre de membre citoyen, monsieur Jean-Pierre Drouin (poste 3); le mandat de monsieur Drouin se terminera le 30 avril 2015.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

**CM-201304100**

5.4

Considérant qu'à la suite de l'adoption de la résolution CM-201303057 - Rémunération du personnel électoral - la Ville de Montréal a adopté sa propre rémunération pour son personnel électoral;

Considérant que la Ville de Montréal a majoré ses tarifs et que ceux-ci sont plus compétitifs que ceux de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'il est à l'avantage de la Ville de Montréal-Est d'avoir un tarif équivalent à ceux qui seront appliqués dans les arrondissements voisins.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De rescinder la résolution CM-201303057 et d'adopter la grille de rémunération ci-dessous:

Annexe 1							
Tarifs sur la rémunération du personnel électoral (établis par les membres de la Table des greffiers des villes reconstituées) - Ville de Montréal-Est							
Poste	Unité	Tarif	Ville de Montréal-Est	Base	Tarif MTL	Différence	
<b>BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION</b>							
Président d'élection	5400	Tarif de base : 5 400+	6 009.12 \$	Variable			
	609.12	5 000 premiers électeurs : 0.216 \$ / électeur					
Secrétaire d'élection		75 % de la rémunération du président	4 506.84 \$	Variable			
Adjoint(e) administratif(ve)	120	27 \$	3 240.00 \$	Horaire			
<b>COMMISSION DE RÉVISION</b>							
Président	18	25 \$	450.00 \$	Horaire	540.00 \$	90.00 \$	
Réviseur	18	20 \$	360.00 \$	Horaire	432.00 \$	72.00 \$	
Secrétaire	18	22 \$	396.00 \$	Horaire	572.00 \$	176.00 \$	
Agent-réviseur	3	18 \$	54.00 \$	Horaire	57.00 \$	3.00 \$	
Substitué	3	54 \$	162.00 \$	Journalière			
*Formation incluse dans les tarifs							
<b>VOTE PAR ANTICIPATION</b>							
Primo	1	300 \$	300.00 \$	Journalière	400.00 \$	100.00 \$	
Scrutateur	6	200 \$	1 200.00 \$	Journalière	1 740.00 \$	540.00 \$	
Secrétaire de bureau de vote	6	190 \$	1 140.00 \$	Journalière	1 650.00 \$	510.00 \$	
Président de la table de vérification	1	150 \$	150.00 \$	Journalière	180.00 \$	30.00 \$	
Membre de la table de vérification	2	140 \$	280.00 \$	Journalière	340.00 \$	60.00 \$	
Substitué	2	90 \$	180.00 \$	Journalière			
Scrutateur - dépouillement	6	55 \$	330.00 \$	Journalière			
Secrétaire - dépouillement	6	50 \$	300.00 \$	Journalière			
<b>BUREAU DE VOTE ITINÉRANT (BVI)</b>							
Scrutateur	1	90 \$	90.00 \$	Journalière			
Secrétaire de bureau de vote	1	80 \$	80.00 \$	Journalière			
*Formation incluse dans les tarifs							
<b>JOUR DU SCRUTIN (BVO)</b>							
Primo	1	300 \$	300.00 \$	Journalière	400.00 \$	100.00 \$	
Scrutateur	11	275 \$	3 025.00 \$	Journalière			
Secrétaire de bureau de vote	11	260 \$	2 860.00 \$	Journalière	3 190.00 \$	330.00 \$	
Président de la table de vérification	1	175 \$	175.00 \$	Journalière	180.00 \$	5.00 \$	
Membre de la table de vérification	2	165 \$	330.00 \$	Journalière	350.00 \$	20.00 \$	
Substitué	3	70 \$	210.00 \$	Journalière			
Formation	4	35 \$	140.00 \$	Journalière			
<b>FRAIS DIVERS</b>							
Avis public - avis d'élection, de révision, de scrutin et proclamation d'élection			15 000.00 \$				
Liste électorale - confection Carte de rappel - révision Carte de rappel - élection (fournisseur + Poste Canada)			10 000.00 \$				
Matériel électoral - bulletins de vote, isolaires, formulaires, etc (Éditions juridiques FD)			3 000.00 \$				
Lunch (Anticipation et scrutin)	4	300	1 200.00 \$				
Agent-réviseur frais de déplacement	100	0.55	55.00 \$				
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>55 522.96 \$</b>				<b>2 036.00 \$</b>
Contingence	10%		5 552.30 \$				203.60 \$
<b>TOTAL</b>			<b>61 075.26 \$</b>				<b>2 239.60 \$</b>

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## DÉROGATIONS MINEURES POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AUX 128 ET 130, AVENUE CHAMPÊTRE

CM-201304101

5.5

Considérant que M. Roberto Sauro, propriétaire de cet emplacement désire y construire 2 duplex;

Considérant que les dimensions des terrains sont petites, bien que conformes, et qu'il est difficile d'y construire 2 duplex de dimensions conventionnelles en respectant toutes les exigences du règlement de zonage;

Considérant qu'il y aurait lieu d'apporter les dérogations suivantes pour la réalisation du projet:

- un coefficient d'occupation du sol à 0,811 au lieu de la norme de 0,5;
- une largeur minimale à 6 m (19'8") pour chaque bâtiment principal au lieu de la largeur minimale permise de 7 m (23');
- une hauteur totale à 9 m (29'6") au lieu de la hauteur maximale permise de 8 m (26'3");
- une largeur maximale de 11,1 mètres (36") pour une rangée de cases de stationnement, ayant un angle de 90 degrés au lieu de 11,9 m (39") réglementaires;

Considérant que des modifications ont été apportées au projet à la suite des demandes du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) quant aux stationnements;

Considérant qu'il y a lieu de s'assurer qu'aucun objet fixe ne viendra gêner la circulation des véhicules dans l'allée de stationnements.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accorder les dérogations suivantes pour la construction de deux duplex sur l'immeuble situé au 128 et 130 avenue Champêtre;

- un coefficient d'occupation du sol à 0,811 au lieu de la norme de 0,5;
- une largeur minimale à 6 m (19'8") pour chaque bâtiment principal au lieu de la largeur minimale permise de 7 m (23');
- une hauteur totale à 9 m (29'6") au lieu de la hauteur maximale permise de 8 m (26'3");
- une largeur maximale de 11,1 mètres (36") pour une rangée de cases de stationnement, ayant un angle de 90 degrés au lieu de 11,9 m (39") réglementaires;

Cette dérogation est toutefois conditionnelle à ce qu'aucun objet, construction ou aménagement fixes ne soit implanté dans l'allée de stationnement et qu'un dégagement d'une hauteur de 2 mètres soit conservé en tout temps au-dessus de ladite allée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## DEMANDE DE FONDS POUR LA TENUE DES ÉVÉNEMENTS 2013

CM-201304102

5.6

Considérant que lors d'un comité de travail avec les élus, des changements ont été apportés au calendrier des événements 2013, lesquels nécessitent l'affectation d'un budget supplémentaire de 3 700 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De retirer du calendrier des activités l'activité « Fête de la pêche »;

D'affecter les sommes budgétées pour l'activité « Fête de la pêche », soit un montant de 2 600 \$, ainsi qu'un montant de 1 100 \$ pris à partir des surplus non autrement affectés de la Ville de la façon suivante :

- Ajout d'une somme de 500 \$ pour la « Semaine des festivités »;
- Ajout d'une somme de 1 500 \$ pour les activités qui se tiennent le samedi;
- Ajout d'une somme de 4 600 \$ pour l'organisation d'une fête de rue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## AUTORISER LE PROJET D'INSTALLATION D'UN CIRCUIT D'ENTRAÎNEMENT SUR BANC DE PARC « BENCH FIT 1 »

CM-201304103

5.7

Considérant que le circuit d'entraînement sur banc de parc « Bench Fit 1 » permet à tous, y compris les aînés, de pratiquer des exercices physiques sur 10 bancs de parc, selon des directives données sur des panneaux installés à côté des bancs;

Considérant l'impact positif pour la santé des citoyens;

Considérant l'intérêt manifesté par des citoyens pour ce projet.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la réalisation du projet au coût de 16 039.01 \$, installation et taxes comprises, d'autoriser un transfert des sommes du surplus non affecté pour la réalisation du projet, le tout conditionnellement à ce que le projet soit complété au plus tard le 24 juin 2013.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :  
Mme la conseillère Anne St-Laurent, Mme la conseillère Sylvie Dauphinais  
Mme la conseillère Monique Major,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
M. le conseiller Alain Dion

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**RÈGLEMENTS**

**6**

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT R-14-118 - RUES À SENS UNIQUE**

**CM-201304104**

6.1

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne un avis de motion à l'effet que sera modifié, lors d'une prochaine séance, le règlement R-14-118 - Rues à sens unique - afin de décréter unidirectionnelle l'avenue Denis entre la rue Notre-Dame et la rue Sainte-Julie, la rue Sainte-Julie entre l'avenue Hinton et l'avenue Denis et la rue De La Gauchetière entre Broadway et Marien.

---

*Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Monique Major quitte la séance.*

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 27-2013 - RÈGLEMENT AUTORISANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES AVENUES LAGANIÈRE, LESAGE, RICHARD ET D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCE-ALBERT SITUÉE ENTRE LES AVENUES LESAGE ET LAGANIÈRE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN**

**CM-201304105**

6.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 27-2013 - Règlement autorisant les travaux de reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de la rue Prince-Albert située entre les avenues Lesage et Laganière et décrétant un emprunt d'un montant de 3 000 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

*Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Monique Major réintègre la séance.*

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 28-2013 - RÈGLEMENT AUTORISANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'AVENUE LELIÈVRE ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET VICTORIA, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN**

**CM-201304106**

6.3

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement 28-2013 - Règlement autorisant les travaux de reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria et décrétant un emprunt d'un montant de 1 200 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADJUDICATION DE CONTRATS**

**7**

---

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR SERVICE D'ARCHIVISTIQUE**

**CM-201304107**

Considérant que depuis le départ d'André Lavoie, archiviste, il n'y a pas eu de déclassement d'effectuer dans les archives de la Ville;

Considérant qu'il y aurait lieu de mandater une firme spécialisée en archivistique pour effectuer le déclassement puisqu'il y a actuellement l'équivalent de 225 boîtes de documents à vérifier;

Considérant la réorganisation de l'automne 2012, il devient nécessaire de faire un tri parmi les documents conservés au 5e étage;

Considérant qu'il s'agit seulement des travaux les plus pressants en matière de conservation des archives;

Considérant l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet à la Ville de donner un contrat sans appel d'offres à un organisme à but non lucratif (OBNL);

Considérant que le Centre régional de Lanaudière est un OBNL et qu'il offre de faire ces travaux pour le coût de 60 \$ / heure (avec taxes) à raison de 2 jours semaine pour 35 semaines débutant le 2 juillet 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat de service d'archivistique au Centre régional de Lanaudière pour le prix de leur proposition soit, 60 \$ / heure (avec taxes) à raison de 2 jours semaine pour 35 semaines débutant le 2 juillet 2013;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Mme la conseillère Monique Major,  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Mario Bordeleau

M. le conseiller Alain Dion

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS** **8**

---

**PERSONNEL** **9**

---

**DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES** **10**

---

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AFIN D'AIDER À L'ORGANISATION DU TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS ET CITOYENNES DE MONTRÉAL-EST - 1 000 \$**

**CM-201304108** 10.1

Considérant que le tournoi de golf des citoyens et citoyennes aura lieu le samedi 15 juin prochain;

Considérant que le tournoi en est à sa 21e édition;

Considérant que le tournoi a toujours été très populaire auprès des citoyens;

Considérant que les profits du Tournoi seront versés à l'organisme Action Secours Vie d'espoir.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ pour le Tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est qui aura lieu le samedi 15 juin prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE DON DE LA PART DE JESSY TRÉPANIÉ, RÉSIDENTE DE MONTRÉAL-EST, POUR UN STAGE AU BÉNIN - 200 \$**

**CM-201304109** 10.2

Considérant que madame Jessy Trépanier est résidente de Montréal-Est;

Considérant que le 1er juin prochain, madame Trépanier s'envolera pour un stage de coopération internationale à l'étranger dans une communauté Béninoise;

Considérant qu'elle vivra dans une famille et travaillera bénévolement auprès de la communauté locale.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De donner un montant de 200 \$ à la Fondation Paul Gérin-Lajoie pour Jessy Trépanier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE "UNION SHOTOKAN KARATÉ-DO" POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE AFIN D'ASSISTER À LA COMPÉTITION DE LA COUPE DU TIGRE À TROIS-RIVIÈRES LE 26 MAI PROCHAIN**

**CM-201304110** 10.3

Considérant que ces cours sont offerts au Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que parmi les élèves, il y a 11 résidents de Montréal-Est sur 22 participants;

Considérant que la Politique de l'autobus ne mentionne pas les élèves du groupe de karaté comme étant un organisme reconnu;

Considérant que ce groupe a déjà bénéficié du prêt de l'autobus en 2012;

Considérant que pour tout organisme non classé, le tarif est de 90 \$ de l'heure.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville à l'Association provinciale "Union Shotokan Karaté-Do" pour assister au Tournoi de la Coupe du Tigre à Trois-Rivières le 26 mai prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RELATION PUBLIQUE** **11**

---

**PROCLAMATION** **12**

---

**AFFAIRE NOUVELLE** **13**

---

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-201304111**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---